

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Matahiti 172 N° 32 - Numera Taac	TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI	Mahana 11 no Me 2023
-------------------------------------	--------------------------------------	-------------------------

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

	Pages
Arrêté n° 9-2023 APF/SG du 11 mai 2023 prenant acte de l'élection du président de l'assemblée de la Polynésie	3172
Arrêté n° 10-2023 APF/SG du 11 mai 2023 prenant acte de l'élection des représentants au sein du bureau de l'assemblée de la Polynésie française.	3172

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETE n° 9-2023 APF/SG du 11 mai 2023 prenant acte de l'élection du président de l'assemblée de la Polynésie

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 8-2023 APF/SG du 3 mai 2023 prenant acte de l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 679-2023 APF/SG du 2 mai 2023 de convocation en séance des représentants ;

Vu la séance du 11 mai 2023,

Arrête :

Article 1er.— M. Antony Geros a été élu président de l'assemblée de la Polynésie française lors de la réunion de plein droit le 11 mai 2023.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 11 mai 2023.
Antony GEROS.

ARRETE n° 10-2023 APF/SG du 11 mai 2023 prenant acte de l'élection des représentants au sein du bureau de l'assemblée de la Polynésie française

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 9-2023/APF/SG du 11 mai 2023 prenant acte de l'élection du président de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 679-2023 APF/SG du 2 mai 2023 de convocation en séance des représentants ;

Vu la séance du 11 mai 2023,

Arrête :

Article 1er.— Les représentants dont les noms figurent au tableau joint en annexe ont été élus membres du bureau de l'assemblée de la Polynésie française lors de la réunion de plein droit le 11 mai 2023.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 11 mai 2023.
Antony GEROS.

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Président	M. Antony	GEROS
Premier vice-président	M. Ueva	HAMBLIN
Deuxième vice-président	M. Bruno	FLORES
Troisième vice-présidente	Mme Nicole	SANQUER
Première secrétaire	Mme Odette	HOMAI
Deuxième secrétaire	Mme Teura	IRITI
Troisième secrétaire	Mme Tepuaraurii	TERIITAHU
Premier questeur	M. Vincent	MAONO
Deuxième questeur	M. Allen	SALMON
Troisième questeur	Mme Marielle	KOHUMOETINI

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Matahiti 172 N° 32 - Numera Taac	TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI	Mahana 11 no Me 2023
-------------------------------------	--------------------------------------	-------------------------

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Pages

Arrêté n° 9-2023 APF/SG du 11 mai 2023 prenant acte de l'élection du président de l'assemblée de la Polynésie	3172
Arrêté n° 10-2023 APF/SG du 11 mai 2023 prenant acte de l'élection des représentants au sein du bureau de l'assemblée de la Polynésie française.	3172

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETE n° 9-2023 APF/SG du 11 mai 2023 prenant acte de l'élection du président de l'assemblée de la Polynésie

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 8-2023 APF/SG du 3 mai 2023 prenant acte de l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 679-2023 APF/SG du 2 mai 2023 de convocation en séance des représentants ;

Vu la séance du 11 mai 2023,

Arrête :

Article 1er.— M. Antony Geros a été élu président de l'assemblée de la Polynésie française lors de la réunion de plein droit le 11 mai 2023.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 11 mai 2023.
Antony GEROS.

ARRETE n° 10-2023 APF/SG du 11 mai 2023 prenant acte de l'élection des représentants au sein du bureau de l'assemblée de la Polynésie française

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 9-2023/APF/SG du 11 mai 2023 prenant acte de l'élection du président de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 679-2023 APF/SG du 2 mai 2023 de convocation en séance des représentants ;

Vu la séance du 11 mai 2023,

Arrête :

Article 1er.— Les représentants dont les noms figurent au tableau joint en annexe ont été élus membres du bureau de l'assemblée de la Polynésie française lors de la réunion de plein droit le 11 mai 2023.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 11 mai 2023.
Antony GEROS.

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Président	M. Antony	GEROS
Premier vice-président	M. Ueva	HAMBLIN
Deuxième vice-président	M. Bruno	FLORES
Troisième vice-présidente	Mme Nicole	SANQUER
Première secrétaire	Mme Odette	HOMAI
Deuxième secrétaire	Mme Teura	IRITI
Troisième secrétaire	Mme Tepuaraurii	TERIITAHU
Premier questeur	M. Vincent	MAONO
Deuxième questeur	M. Allen	SALMON
Troisième questeur	Mme Marielle	KOHUMOETINI